

finir par être considéré comme le réseau suppléant prévu à l'origine dans ce projet de loi.

Le fait est que notre mémoire, en tant que société, risque de s'effriter graduellement, mais irrémédiablement, et que l'avenir même du pays est en jeu. Peu importe qu'il subsiste un pays appelé Canada au nord du continent nord-américain. Peu importe que ce pays conserve un drapeau arborant deux bandes rouges avec au centre une feuille d'érable de même couleur. Peu importe qu'au début de chaque partie de hockey, de football ou autre, les gens qui se disent Canadiens se lèvent et chantent un hymne national appelé *Ô Canada*, si ce ne sont que de simples symboles du passé. Si nous perdons notre mémoire collective de Canadiens, qui est le prix que nous devons payer, et si nous perdons les moyens de recréer constamment cette mémoire et de l'évoquer, le Canada pourra exister de nom, mais absolument pas en tant que pays.

C'est le contexte dans lequel je veux que ce projet de loi soit compris, et c'est pourquoi je crois que la Chambre doit, en toute justice, le rejeter tel qu'il est actuellement rédigé. Le principe de la mesure législative que nous débattons en deuxième lecture est celui de la régulation de la croissance du secteur privé, principalement de la radiodiffusion américaine au Canada. C'est un principe avec lequel je ne puis être d'accord.

Nous devrions plutôt être saisis d'un projet de loi dont le principe serait de favoriser la croissance rapide de la radiodiffusion qui évoquera le Canada. Ce n'est pas le principe de ce projet de loi, et ni mon caucus ni moi ne pouvons l'appuyer.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je participe au débat aujourd'hui au nom d'environ 3 000 habitants de ma circonscription qui travaillent dans le secteur culturel.

Je dois avouer que, la première fois que j'ai lu le projet de loi, je n'ai pas remarqué de grandes différences par rapport à la mesure législative précédente. De prime abord, il semblait respecter les objectifs nationaux. Mais après l'avoir étudié de plus près et avoir consulté mes collègues, je me suis aperçu que le gouvernement avait retiré les mots «contribuer au développement de l'unité nationale et témoigner constamment de la spécificité canadienne» pour les remplacer par «contribuer au partage d'une conscience et d'une unité nationales». En

Initiatives ministérielles

lisant cela, je me suis tout de suite demandé pourquoi le ministre avait voulu retirer ces mots au moment où notre volonté nationale est minée par les tendances de balkanisation observées dans toutes les régions du pays? Il semble que nous ayons retiré à notre plus important instrument de galvanisation, c'est-à-dire nos réseaux de radiodiffusion, toute la signification que pouvait avoir son objectif principal.

• (1330)

J'essaie de penser à un exemple que pourraient comprendre tous les citoyens canadiens quand nous parlons d'unité nationale et des frustrations que ressentent les habitants des diverses régions du pays. Je me rappelle une expérience que j'ai vécue en janvier dernier quand j'étudiais le français à Québec en compagnie de mon collègue de Brampton. Un soir, nous avons assisté au spectacle du chanteur francophone et québécois Richard Séguin. À la fin du récital, je n'en revenais tout simplement pas de l'énorme talent que possède cet artiste. De retour à Toronto, j'ai parlé à ma femme de ce chanteur remarquable. Je suis allé sur la rue Yonge et je suis entré dans sept magasins de disques avant de trouver finalement une cassette de Richard Séguin. Il y en avait une au troisième étage, et au fond du magasin.

Environ deux semaines plus tard, je suis allé à Montréal. J'ai rencontré Richard Séguin et lui ai raconté cette histoire. Il m'a dit: «Dennis, les artistes francophones éprouvent constamment cette déception, et c'est en partie pourquoi ils se disent parfois que le Canada n'a rien à leur offrir.» Richard Séguin peut vendre 100 000 microsillons au Québec, mais ailleurs, on ne l'entend pas. On ne fait pas tourner ses chansons sur les stations CHUM ou Q. On l'entend toutefois fréquemment sur une station nationale, *MuchMusic*.

Ce qui déçoit les artistes, c'est que leur musique et leurs oeuvres artistiques ne sont pas présentées à l'échelle nationale. J'ai vérifié cette situation au cours des derniers mois. Si on se rend dans une université ou dans une école d'études supérieures et qu'on demande combien de gens ont entendu parler de Rita MacNeil, de Gordon Lightfoot ou de Blue Rodeo, la plupart vont lever la main pour signifier qu'ils les connaissent. Mais lorsqu'on mentionne le nom d'artistes francophones, très peu de gens de l'extérieur du Québec les connaissent.

J'estime que ce projet de loi vise à promouvoir tous les artistes, pas seulement dans chaque région, mais d'un bout à l'autre du pays. Ce n'est pas ce qui se produit actuellement. Je sais que ce projet de loi sera étudié en comité. Il doit y avoir un moyen d'être un peu plus progressif et de mettre les radiodiffuseurs, même privés,